



Monsieur le Directeur  
SCI VOSTOK

2 rue Meunier  
95700 ROISSY-EN-FRANCE

N/REF. : DP/VR - 4616.

Affaire suivie par Mme ROUCHIE Viviane

☎ 01.34.47.31.87

Objet : Projet de construction d'un entrepôt soumis aux rubriques 1510 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

**CONCERNE Régime de l'enregistrement - Zone d'Activités « BUTTE AUX BERGERS » à Louvres.**

Monsieur le Directeur,

Nous accusons-réception de votre demande en date du 10 septembre 2018 relatif à la demande d'autorisation d'exploiter un nouvel entrepôt, sur la ZAC de la Butte aux Bergers à Louvres qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article R 512-6, alinéa 7 du Code de l'Environnement (Livre V – Titre 1<sup>er</sup> – Chapitre II).

Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter ; Néanmoins, l'usage ultérieur qui sera fait de ce terrain devra être compatible avec les dispositions applicables aux zones à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 512-74 et suivants du Code de l'Environnement (Livre V – Titre 1<sup>er</sup> – Chapitre II) et en particulier :

L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera Monsieur le Préfet, trois mois avant la fermeture du site.

Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
- L'élimination et l'évacuation des déchets,
- La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement polluées,
- L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
- La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans, seront transmis à la mairie et à la Préfecture. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

Je donnerai alors mon accord ou non sur la proposition au regard des éléments d'urbanisme applicables à cette date, des besoins de la commune et du contexte économique du moment.

Restant à votre disposition et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Maire,

Jean-Marie FOSSIER.

Arrondissement de Sarcelles - Canton de Gohainville